



A photograph showing a man in a green sweater sitting on the grass, pointing at a book held by a young boy in a grey jacket and a green and orange cap. Two other children, a girl in a red sweater and a boy in a striped poncho, are sitting next to them, looking at the book. The background is a blurred natural setting.

Le volontariat Sud-Sud

Levier d'impact et de durabilité
pour la coopération internationale



Octobre 2026

Direction de publication :Hubert de Milly
(Président du CLONG-Volontariat)**Rédaction :**Isabelle Pypaert-Perrin
(Mouvement ATD Quart Monde,
co-pilote du groupe de travail
du CLONG-Volontariat),
Melissa Mankaï
(coordinatrice du CLONG-Volontariat)**Avec la contribution de :**Stéphanie Feugère & Claire Degueil (DCC),
Ana Mendez & Julia Fuentes (IFAID),
Nicolas Lejosne & Salomon Faye (AFD),
Lucas Pedrol-Margaley & Mattéo Osmalin (MEAE),
et de tous les participants à
l'atelier d'enrichissement du 11 décembre 2025.**Conception graphique :**

Esther James

Photo de couverture :Cuyo-Grande, Pérou, 2008 © François Phliponeau / ATD Quart Monde
Centre Joseph WresinskiProjet
soutenu parFondation
de
France

Contexte

Dans le cadre de ses missions et de son projet cofinancé par l'Agence française de développement « Le CLONG-Volontariat, au service de l'engagement volontaire et de la solidarité internationale : vers le renforcement de la place du volontariat dans un esprit de coopération et de réciprocité », le CLONG-Volontariat a mis en place un groupe de travail en 2024 permettant la réflexion et l'échange de pratiques entre pairs, sur les questions spécifiques de ce que l'on appelle le « VSI Sud-Sud ». Les constats et défis identifiés par ledit GT ont fait l'objet d'un atelier d'enrichissement en décembre 2025, permettant à des partenaires externes de contribuer aux réflexions engagées. L'ensemble de ces travaux a donné lieu à une « [Note d'accompagnement du volontariat Sud-Sud](#) », publiée en février 2026. Pensée comme un outil opérationnel, cette note propose un cadre partagé et évolutif pour accompagner les organisations qui souhaitent développer le volontariat Sud-Sud.

Afin de défendre l'utilité du dispositif et démontrer son impact sur le développement, la présente publication approfondit les pistes de réflexions nées de l'atelier d'enrichissement et s'attache à expliciter la légitimité du dispositif et des missions, pour assurer leur reconnaissance dans un cadre institutionnel et politique. Elle met en lumière des projets, témoignages et expertises d'organismes et institutions qui ont recours à ce type de volontariat.

INTRODUCTION

Le volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) est une action solidaire aux multiples impacts : dans la vie des volontaires sur le long terme, pour les partenaires qui en bénéficient, pour la politique française de solidarité internationale, pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et pour la jeunesse. Le volontariat international est un puissant facteur d'enrichissement humain. Il transforme profondément celles et ceux qui s'y engagent. Face au contexte économique actuel, de nombreux risques et incertitudes entourent les dispositifs de volontariat. Aujourd'hui, la pérennité des programmes de volontariat est soumise à des aléas politiques, budgétaires et législatifs, qui pourraient affecter la continuité des missions. Instrument concret, le VSI traduit pourtant dans les faits les orientations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et opérationnalise directement les principes de partenariat équitable et de réciprocité consacrés par la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire. Il constitue ainsi un outil puissant pour le renforcement durable des actrices et acteurs locaux qui agissent au plus près des communautés.

D'un point de vue historique, la Loi n° 2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale (VSI) est venue créer un cadre juridique protecteur du volontariat associatif international, qui ne relevait jusqu'alors que de simples décrets. Contrairement à d'autres types de volontariats existants mis en œuvre par les pouvoirs publics qui sont réservés aux citoyens français, européens ou résidents en France, le statut de VSI comporte une spécificité majeure : un contrat de VSI peut être signé avec une structure agréée par toute personne majeure **quelle que soit sa nationalité**. En effet, le législateur a souhaité élargir l'accès au statut du VSI pour permettre aux associations françaises d'accomplir leur mission en faisant appel, quand la mise en œuvre de certains projets le nécessitait, à des volontaires non ressortissants et non-résidents de l'Union européenne. En contrepartie de cette suppression de la condition de nationalité, une restriction prévoyant que le volontaire étranger ne puisse pas effectuer une mission de volontariat dans l'état dont il est ressortissant a été introduite dans la Loi. En ouvrant ainsi le VSI, le législateur a pris en compte les évolutions portées par les associations de volontariat qui s'étaient investies fortement, notamment à travers le CLONG-Volontariat, dans le travail de concertation avec les pouvoirs publics conduit par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) pour faire reconnaître la réalité du terrain et la pluralité des acteurs de solidarité internationale. Il a estimé que cet élargissement permettrait aux volontaires étrangers de bénéficier d'une protection accrue tout en favorisant le rayonnement des associations françaises à l'étranger et la diffusion de leurs bonnes pratiques¹.

1| Assemblée Nationale, N°1556 et N°2052, rapports faits au nom de la Commission des Affaires Étrangères sur le projet de Loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale par Monsieur Jacques Godfrain, déposés le 28 avril 2004 et le 2 février 2005. <https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/volontariat.asp>



Le VSI peut donc prendre une forme Sud-Sud : une organisation d'envoi française peut envoyer en mission des volontaires étrangers, ressortissants de pays en développement, vers des pays d'accueil différents du leur et de la France. Ce volontariat Sud-Sud recouvre en pratique des situations diverses, tant du point de vue des profils des volontaires que des contextes d'envoi. Il peut s'agir de l'envoi de ressortissants d'États qui mettent en place un dispositif national de volontariat, ou de ressortissants étrangers très éloignés de l'écosystème du volontariat.

Depuis l'adoption de la loi, **le recours au volontariat Sud-Sud varie selon les organisations** : forme de volontariat historique pour certaines, ou développement progressif par différents biais pour d'autres. Aujourd'hui, en France, autour de 7 % des missions de VSI sont Sud-Sud. Cette dynamique croissante semble porteuse de promesses, soutenue par des expériences réussies et des volontaires motivés.

Les volontaires internationaux poursuivent les mêmes objectifs fondamentaux quel que soit leur pays d'origine, à savoir le rapprochement interculturel, l'engagement citoyen et la transformation sociale. Afin de valoriser équitablement les contributions de tous les volontaires et renforcer la crédibilité et la durabilité de l'envoi en Sud-Sud, la présente publication explicite l'utilité et la valeur ajoutée de ce format, à différents niveaux : pour les volontaires eux-mêmes, pour les structures d'envoi et d'accueil, pour les pouvoirs publics et le multilatéralisme.

1 Intensifier l'interculturalité et les relations multilatérales grâce au volontariat Sud-Sud

Le volontariat est une **expérience de vie**, un choix d'engagement pour un monde plus juste, plus solidaire, plus ouvert. Il constitue, pour les volontaires, une **opportunité d'apporter des compétences**, des savoir-faire, une expérience, et d'en acquérir de nouveaux. Il permet de vivre une expérience d'interculturalité, d'apprendre à créer de la confiance et des relations de réciprocité avec des personnes différentes culturellement ou socialement. Il peut se vivre aussi bien dans des contextes éloignés, permettant une ouverture sur le monde, que dans des contextes plus proches, et plus accessibles culturellement et linguistiquement. Bien qu'il puisse y avoir de nombreuses similarités contextuelles et culturelles avec le pays d'origine, quel que soit le lieu d'où l'on part, le volontariat fait vivre une **expérience de décentrement** bousculant les repères habituels et les certitudes. Même pour les volontaires venus de pays des Suds, les stéréotypes avant départ sont nombreux et sont bousculés par le vivre-ensemble. Il est aussi important pour un volontaire des Suds que pour un volontaire des Nordes que la préparation au départ aborde ces questions et que l'accompagnement durant la mission lui permette d'apprendre du décentrement auquel il fait face. Ce décentrement permet de réaliser que les modes de vie, les rapports culturels, la spiritualité, peuvent être radicalement diffé-

rents, même dans des pays voisins. En vivant ces réalités, les volontaires développent une compréhension des problématiques vécues ailleurs et une véritable empathie. L'immersion est un **exercice d'humilité et d'approfondissement humain profond**.

Cet enjeu est d'autant plus important que les jeunes des pays des Suds sont confrontés à de réelles contraintes de mobilité régionale. En Afrique, par exemple, les déplacements entre pays africains sont souvent plus coûteux que certains vols entre un pays africain et l'Europe. Malgré des proximités de contextes, ces contraintes limitent les opportunités d'immersion et de coopération. Le volontariat Sud-Sud permet de lever ces obstacles et de rendre plus accessibles les expériences d'interculturalité, le développement et le partage de compétences ainsi que la participation des jeunes aux dynamiques de coopération régionale et internationale.

Le volontariat Nord-Sud permet depuis longtemps à des volontaires des Nordes de découvrir des engagements vécus dans les Suds. Le volontariat de réciprocité Sud-Nord, en renversant les perspectives, vient renforcer le sens même de la solidarité internationale. Tenir ensemble ces deux formes de volontariat, c'est participer à une solidarité internationale qui s'inscrit dans une actualité forte autour des enjeux de décolonialité de l'aide recherchée par nombre d'organisations du secteur. En favorisant le volontariat Sud-Sud, les organisations poursuivent le changement de paradigme. Elles se positionnent en **facilitateur plutôt qu'en détenteur du savoir** sur le développement et reconnaissent ainsi que des compétences et des expériences utiles à la réalisation des ODD se trouvent déjà dans les Suds. Elles renforcent la solidarité internationale comme antidote à l'idée que le développement du monde passe par le rapport de force, la désignation de boucs émissaires, le rejet de l'autre. En contribuant à cet enjeu majeur, elles s'inscrivent vraiment dans les réflexions actuelles menées au sein du secteur.

En outre, vivre une expérience de volontariat peut susciter l'envie de **poursuivre un engagement** à la fin de la mission. Certains choisissent de s'engager au retour, dans leur pays, par exemple, en s'investissant professionnellement dans les champs de l'éducation, de la santé, ou du développement durable, ou en prenant des engagements citoyens ou politiques au service de l'intérêt général. D'autres feront le choix de poursuivre leur parcours au sein d'organisations de solidarité internationale. Au regard des jeunes, le volontariat Sud-Sud contribue ainsi à l'insertion intégrale des jeunes, une notion encouragée par le MEAE dans sa Feuille de route « Jeunesse et solidarité internationale² », développée par l'AFD, et qui désigne la capacité des jeunes à s'autonomiser simultanément sur les plans économiques et professionnel, social et citoyen, et environnemental et climatique.

En ce sens, le volontariat international, par son approche originale et l'espace de partage et de rencontres Nord-Sud, Sud-Nord, Sud-Sud qu'il offre, **soutient la création de sociétés civiles ouvertes sur le monde et qui œuvrent pour le bien commun**.

2| « [Jeunesse et solidarité internationale](#) », Feuille de route pour la Jeunesse dans l'action extérieure du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères 2026-2028.



Le Volontariat Sud-Sud à la DCC



Depuis quelques années, la DCC favorise le volontariat Sud-Sud. Les premières expériences se sont appuyées sur plusieurs constats :

- Depuis la crise Covid, le Volontariat de Solidarité Internationale fait face à une baisse des candidatures, tandis que les besoins des partenaires d'accueil sont toujours aussi importants...
- D'autre part, dans le cadre du Volontariat International de Réciprocité, nous constatons un très fort désir d'engagement de la part des jeunes des pays des Suds, ainsi que des profils particulièrement compétents auxquels les missions de VSI en France ne peuvent pas toujours répondre.

C'est ainsi, qu'à partir de 2021 plus particulièrement, la DCC a proposé à plusieurs candidats VIR [volontaires de réciprocité], non affectables en France, d'effectuer au contraire une mission de volontariat **international**, en mettant leurs compétences au service de nos partenaires historiques.

Par ailleurs, la DCC accueillant un nombre important de Volontaires de Réciprocité ayant des compétences et des parcours d'engagement divers – et disons-le incroyables ! – il nous a semblé incontournable de leur proposer de poursuivre leur

parcours de volontariat à l'issue de leur mission en France. Ainsi, en 2026, nous avons mis en place un nouveau circuit de recrutement et une nouvelle opportunité pour ces volontaires en fin de mission, afin qu'ils puissent effectuer une deuxième mission, et ce en VSI Sud-Sud.

S'appuyer sur les Volontaires de Réciprocité pour développer et encourager le volontariat Sud-Sud, c'est reconnaître la montée en compétences des populations des Suds et la force d'engagement de ces jeunes. C'est favoriser encore davantage le dialogue interculturel et l'ouverture au monde que ces volontaires ont entamés en France lors des échanges avec leurs pairs d'autres pays. C'est également pour la DCC nous permettre d'accompagner encore mieux ces volontaires en les ayant connus et vu agir sur le terrain lors de leur mission en France.

C'est pour cela que nous sommes heureux d'ajouter une dimension interculturelle très concrète cet été en accueillant en stage Partir, session de préparation au départ, quelques anciens VIR avant leurs nouvelles missions au milieu de nombreux français : une jeune bolivienne pour un départ au Togo, un jeune togolais pour une mission à Madagascar, une jeune malgache pour une mission au Maroc... Le volontariat Sud-Sud pour la DCC est ainsi un fil supplémentaire des réseaux de solidarité que nous aimons tisser à travers le monde.

Témoignage de Stéphanie Feugère,
Directrice Relations Partenaires et Volontaires





Port-au-Prince, Haïti, 2010 © Benoît Fabiani / ATD Quart Monde / Centre Joseph Wresinski



L'expérience d'ATD Quart Monde

ATD Quart Monde s'appuie depuis ses débuts sur un volontariat international permanent. Il s'est saisi du dispositif du VSI pour faciliter la mobilité de jeunes de différents pays rejoignant des équipes ATD Quart Monde engagées à travers le monde avec des personnes et des communautés en situation de grande pauvreté. Il a notamment permis à des jeunes originaires de pays des Suds de partir pour des missions dans d'autres pays. Ces volontaires ayant déjà une expérience d'engagement dans leur pays peuvent la partager dans le lieu où ils arrivent, tout en y découvrant de nouvelles façons d'aller à la rencontre des plus rejetés. Ainsi des volontaires originaires de République démocratique du Congo ont apporté leur expérience de rencontre avec des enfants stigmatisés, enfants dits sorciers, anciens enfants soldats, et découvert au Burkina Faso l'action bâtie depuis des années pour aller à la rencontre des enfants en situation de rue.

À travers les projets dans lesquels ils s'investissent, ces volontaires renforcent des engagements déjà existants. Pour qu'un projet d'enregistrement des naissances à Dakar, ou à Port-au-Prince, réussisse, une forte mobilisation des communautés est nécessaire. Il faut aussi que des responsables d'état civil, de mairie, des juges, des enseignants et des directeurs d'école s'engagent pour que les enfants qui vont passer leurs examens scolaires aient tous un certificat de naissance. Les volontaires investis dans ces projets vont à la recherche de ces acteurs, les soutiennent, reconnaissent leur action, les renforcent. À leurs côtés, ils se forment à prendre des responsabilités au service d'un développement qui n'oublie personne. Accompagnés au long de leur mission, ils développent leur intelligence de l'action.

ATD Quart Monde a de multiples exemples de jeunes des Suds qui se sont engagés un temps comme volontaires et qui, alors qu'ils ont 40-50 ans, exercent des professions au service de la population dans leur pays ou dans un pays voisin. Ils y prennent des responsabilités pour développer du lien social, de la solidarité, de la justice sociale. La rencontre avec des acteurs engagés au service du développement durable hors de leur pays, lorsqu'ils étaient VSI, a renforcé leur courage et enrichi leur expérience.

Le volontariat Sud-Sud a un impact important sur la construction dans tous les pays d'une société civile soucieuse de la participation de toutes et tous. Il permet de construire des parcours d'engagement et de professionnalisation au service de la solidarité et de la dignité humaine. Ces parcours peuvent s'accompagner d'une promotion sociale qui reste ancrée dans la réalité. En effet, l'expérience de volontariat a permis de travailler la question de la rencontre et des écarts de richesse avec les populations que l'on rejoint, dès la préparation au départ au sein d'associations françaises portant des valeurs de justice et de respect des droits humains.

2 Renforcer les territoires : le volontariat Sud-Sud au service des dynamiques régionales

Si des volontaires Sud-Sud peuvent découvrir un continent vraiment différent du leur, d'autres partiront dans un pays plus proche. Cela revêt des intérêts croisés pour le volontaire comme pour le partenaire.

En effet, partir dans un pays qui partage des similarités avec le sien peut permettre au volontaire de **mieux comprendre** certaines réalités, de **mobiliser des compétences acquises adaptées à la situation et de les consolider en les enrichissant**. Et même quand les similarités de contexte sont manifestes, il existe suffisamment de différences pour que le volontaire développe de nouveaux savoir-faire, qu'il mettra à profit par la suite, dans son pays ou sa région. Au-delà des compétences techniques, un volontaire des Suds saura parfois mieux appréhender certaines craintes des communautés, lier savoirs traditionnels et savoirs scolaires, ou encore développer un projet dans un contexte de pénurie qu'un volontaire originaire des Nords.

De même, pour les structures d'accueil, ces missions « Sud-Sud » peuvent permettre de bénéficier de volontaires ayant une meilleure connaissance des réalités régionales et des contextes sociaux locaux et **soutenir le développement de compétences entre pairs**. En apportant des connaissances et compétences adaptées aux contextes, les volontaires Sud-Sud contribuent ainsi à **renforcer la coopération régionale et l'efficacité des projets locaux**.

Le volontariat Sud-Sud permet également la **continuité de l'action** dans certaines zones parfois difficiles d'accès pour des personnels expatriés européens. En effet, les volontaires originaires de pays voisins peuvent bénéficier d'un accès plus simple voire d'accords régionaux facilitant les mobilités entre pays voisins.

Enfin, la rencontre entre des volontaires et des acteurs d'un pays voisin peut renforcer un sentiment de fierté régionale, et à terme dynamiser les marchés de l'emploi régionaux et contribuer aux communautés régionales (ASEAN, CEDEAO, etc.).



L'expérience IFAID

Le volontariat Sud-Sud : une plus-value pour une coopération internationale fondée sur les expertises locales

Chez IFAID, le volontariat Sud-Sud s'est développé à partir de la période de la pandémie de Covid-19. Les premières missions répondaient principalement à des besoins d'appui technique, avec des profils spécialisés en gestion de projets et en coopération internationale.

Au fil des années, le dispositif s'est progressivement consolidé et diversifié afin de répondre à l'évolution des besoins des partenaires.

Aujourd'hui, les volontaires interviennent dans des domaines variés tels que la coopération décentralisée, le développement territorial, la transition écologique, la communication, l'animation partenariale ou encore le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Le cadre juridique du VSI facilite cette dynamique. Le dispositif étant ouvert sans condition de nationalité, il favorise les mobilités Sud-Sud en permettant à des professionnels issus d'un pays des Suds d'intervenir dans un autre pays partenaire, où leurs compétences, leur connaissance des réalités régionales et leur proximité culturelle constituent un véritable atout.



SCD, mission Tchad, 2025 © Valérie MUKANKUSI



SCD, mission Sénégal 2024 © Elysée ZIKEHOULI

La première expérience mise en œuvre par IFAID est celle d'un volontaire de nationalité camerounaise. Accueilli par Initiative Développement aux Comores d'octobre 2019 à octobre 2020, ce volontaire a exercé les fonctions d'administrateur financier des programmes d'Initiative Développement, après avoir occupé les postes d'administrateur et de responsable de base au sein de la Croix-Rouge camerounaise.

Cette première expérience a ouvert la voie à d'autres mobilités de volontaires africains. Ainsi, en 2022, un volontaire burkinabè, a été déployé au Sénégal dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de Fatick et de Diourbel. Toujours en mission aujourd'hui, il accompagne depuis quatre ans le suivi des programmes, la coordination des partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que la mise en œuvre des actions de coopération sur le territoire. Son parcours illustre l'intérêt de mobiliser des compétences africaines afin d'assurer la continuité des projets, de renforcer les partenariats dans la durée et de favoriser un ancrage durable des actions de coopération.

En 2024-2025, un autre volontaire burkinabè a effectué une mission de volontariat de 18 mois au Togo dans le cadre de la coopération décentralisée entre le département de la Vienne et la ville de Badou. En qualité de développeur du système d'information géographique (SIG), ce volontaire a contribué au développement d'outils de cartographie et d'aide à la décision au service des

actions de coopération. Ingénieur en informatique de formation, il disposait déjà d'une solide expérience dans le développement et l'utilisation des SIG acquise auprès de plusieurs associations burkinabè, lui permettant de mobiliser des compétences techniques directement adaptées aux besoins du projet.

En 2024, une volontaire ivoirienne rejoint le Tchad dans le cadre de la coopération décentralisée entre les villes de Poitiers et Moundou. Accueillie par Initiative Développement, elle contribue à l'animation du réseau des acteurs du jumelage, au suivi des projets portés par les collectivités et les associations partenaires (Association Poitiers-Moundou et Association des Amis de Moundou-Poitiers), ainsi qu'à la valorisation des actions de coopération internationale. Son parcours, marqué par des expériences en Mauritanie, en France et en Côte d'Ivoire, témoigne de la diversification des profils mobilisés par IFAID, au-delà des seules compétences techniques.

Enfin, en 2025 et 2026, un volontaire camerounais a rejoint le rang des volontaires Sud-Sud pour poursuivre cette dynamique en assurant une mission au Tchad. Mobilisé dans le cadre de la coopération décentralisée, il met à profit son expérience en gouvernance publique, coopération internationale et gestion de programmes pour assurer le suivi des projets de coopération, animer les partenariats entre les collectivités et les acteurs locaux, et contribuer au développement de nouvelles initiatives sur le territoire. Cette mission s'inscrit dans la continuité de son parcours avec IFAID. Il avait en effet déjà effectué une première mission de volontariat au Sénégal auprès d'Initiative Développement, en qualité d'assistant au responsable du programme Résisterre. Cette expérience avait été rendue possible grâce aux compétences acquises au sein de l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte, où il avait développé une solide expertise en gestion de projets et en développement territorial. Son parcours illustre à la fois la continuité des missions de volontariat Sud-Sud, la valorisation des compétences acquises sur le continent africain et la capacité du dispositif à fidéliser des profils expérimentés au bénéfice des partenaires locaux et de la pérennité des actions de coopération.

Ces expériences montrent que le volontariat Sud-Sud constitue une véritable valeur ajoutée pour les projets de coopération internationale. En favorisant la mobilité de professionnels issus des pays partenaires, il encourage le partage d'expériences entre contextes similaires, facilite l'intégration culturelle et institutionnelle des volontaires et renforce durablement les capacités des organisations locales. Au-delà du transfert de compétences, il contribue à construire des partenariats plus équilibrés, fondés sur la réciprocité, la confiance et la reconnaissance des expertises locales, faisant du volontariat Sud-Sud un levier efficace d'une coopération internationale plus durable et plus inclusive.

3 Investir dans le volontariat Sud-Sud : un levier d'impact, d'influence et de durabilité

Les organisations d'envoi constatent une diminution des candidatures françaises et européennes aux dispositifs de volontariat, et un accroissement de celles venues des pays des Suds. Or, les demandes des structures d'accueil partenaires sont de plus en plus nombreuses. L'augmentation du nombre de volontaires Sud-Sud, aux profils intéressants, peut dès lors contribuer à **répondre aux besoins des partenaires locaux**.

Plus largement, davantage de missions de volontariat Sud-Sud pourraient être intégrées dans des **projets financés par les bailleurs internationaux**. Ce format de volontariat devenant ainsi une composante de grands programmes de développement, en favorisant l'apport de compétences, la pérennité des actions et aussi leur appropriation locale. Par le décentrement et la connaissance mutuelle qu'il occasionne, le volontariat Sud-Sud peut jouer un rôle dans la construction de la cohésion régionale, comme exprimé précédemment, et la prévention des conflits. Il peut **soutenir les efforts des régions des Suds** qui reconnaissent les jeunes comme acteurs du développement et de l'intégration régionale et les mobilisent à travers des programmes de volontariat. Dans ce contexte, le soutien français à un dispositif de volontariat Sud-Sud représente une opportunité concrète : en nourrissant et en contribuant à structurer ces initiatives régionales existantes, il peut favoriser une mutualisation des efforts et inciter les organisations régionales concernées à mobiliser davantage de ressources financières en faveur de la mobilité des jeunes, **transformant ainsi un investissement bilatéral en levier d'engagement multilatéral**. Ce faisant, la France contribue aussi au chantier de la localisation de l'aide, en reconnaissant que l'expertise pour le développement d'un territoire peut venir d'un pays voisin au profil similaire, elle **transforme les rapports de savoir et de partenariat qui fondent la coopération internationale**.

En matière de diplomatie d'influence, le volontariat Sud-Sud valorise les dispositifs de coopération dans deux pays partenaires, celui de la nationalité du volontaire et celui d'accueil de celui-ci. Cela contribue à des réseaux de solidarité dont la France, principal financeur du dispositif VSI, est partie prenante, renforçant sa position de partenaire stratégique moderne, à l'écoute des besoins de mobilité Sud-Sud, ce qui est un gage de respect mutuel fort.

Peu de pays financent la mobilité Sud-Sud, et il faut reconnaître que **la France est pionnière en la matière**. Le soutien de la France aux organisations qui déploient ce type de mobilité englobe plusieurs choses : des moyens financiers de mise en œuvre, une protection sociale pour les volontaires, et le soutien local des services de l'un des premiers réseaux diplomatiques au monde (soutien qui n'est pas toujours automatique, mais souvent très efficace : accès au médecin de l'ambassade, prise en compte dans les évacuations de sécurité, aide à l'obtention des visas pour des séquences de formation en France...). En faisant cela, l'État Français appuie également les politiques de **libre**

circulation des compétences promues par les organisations intergouvernementales des continents concernés.

Enfin, du point de vue de la Francophonie, faciliter le mouvement d'un volontaire entre deux pays francophones des Suds est une opportunité de **renforcer l'espace linguistique commun**.



Le volontariat Sud-Sud, vecteur d'insertion intégrale³ des jeunes

Longtemps, l'insertion des jeunes a été réduite à la seule question de l'emploi. Cette vision, bien qu'essentielle, ne rend pas compte de la réalité vécue par les jeunes,

qui sont aussi les premiers concernés par les crises sociales et les effets du changement climatique. En cohérence avec la feuille de route « Jeunesse et solidarité internationale » du MEAE, cette prise de conscience a conduit à repenser les approches d'accompagnement des jeunes et a abouti au développement de l'insertion intégrale : une approche innovante développée et institutionnalisée⁴.

L'insertion intégrale repose sur le postulat selon lequel, l'autonomisation des jeunes ne peut être durable que si elle tient compte de façon simultanée de trois dimensions indissociables : économiques et professionnelle, sociale et citoyenne, environnementale et climatique. Ces trois dimensions ne s'additionnent pas, mais se contiennent mutuellement. Un jeune engagé dans une mission sur la gestion durable de l'eau potable dans une communauté ne fait pas que maîtriser une compétence technique (insertion économique). Il apprend à mobiliser ses pairs autour d'un enjeu de santé publique (dimension sociale et citoyenne) et à inscrire son action dans une réflexion sur la préservation des ressources naturelles (dimension environnementale). C'est imbrication qui produit des effets durables, bien au-delà de la mission elle-même.

Le volontariat Sud-Sud incarne bien cette logique. Au-delà d'inscrire le volontaire dans la dynamique de sa propre insertion intégrale, il nourrit les conditions d'expériences croisées. Parce que le volontaire partage des réalités économiques, sociales et environnementales proches de celles des communautés qu'il accompagne, il est en mesure d'articuler naturellement les trois dimensions dans son action et d'en être un vecteur crédible et entraînant auprès d'autres jeunes. Ces jeunes peuvent être ceux prévus pour être pleinement acteurs du projet de solidarité internationale dans lequel les volontaires Sud-Sud s'investissent, mais peuvent être également des jeunes issus des Nords qui sont dans une démarche de découverte et d'apprentissage de la solidarité internationale. Durant sa mission, il contribue ainsi à leur insertion et autonomisation intégrale.

3 | Glossaire « Jeunes et insertion intégrale », GRET.

4 | L'insertion intégrale, une manière renouvelée d'accompagner les trajectoires des jeunes dans les politiques de développement, AFD – Agence Française de Développement.

À son retour, il devient un relais de cette vision dans son propre environnement et peut de nouveau être un vecteur d'insertion intégrale auprès d'autres jeunes. C'est en ce sens que le volontariat Sud-Sud produit des effets transformationnels à l'échelle d'une vie : pour le volontaire lui-même, pour les jeunes qu'il a su mobiliser, et pour les territoires dans lesquels il agit.

Par ailleurs, pour que cette contribution soit pleinement valorisée, trois conditions sont nécessaires : former les volontaires Sud-Sud à l'articulation des trois dimensions de l'insertion intégrale et à la mobilisation active des jeunes, concevoir des projets de solidarité internationale en conséquence et prévoyant d'en rendre acteurs les jeunes, et mobiliser des outils de redevabilité comme le marqueur⁵ jeunes pour qualifier et mesurer ces apports.



SCD, mission Brésil © Aurélie Torregrosa

5 | Jeunesses et développement : dix ans d'engagement de la France et du groupe AFD, AFD - Agence Française de Développement.



Parole au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Chaque année, plus de trois cent ressortissants de pays extra-communautaires s'engagent dans le cadre d'un volontariat de solidarité internationale, soit en France au titre de la réciprocité, soit dans un pays du Sud.

Dispositif souhaité « universel » par le législateur, le volontariat de solidarité internationale (VSI) permet à toute personne majeure, sans critères de nationalité ou de résidence en France de s'engager dans le cadre d'une mission. Cette mission peut donc prendre plusieurs dimensions : un accueil en France au titre de la réciprocité, une mobilité Nord-Sud d'un pays extra-communautaire vers un pays du Sud, mais également une mobilité Sud-Sud qui est le cœur de cette note de positionnement.

Cette dimension « Sud - Sud » du VSI s'entend comme la réalisation d'une mission d'une personne originaire d'un pays du Sud vers un autre pays éligible à l'aide publique au développement au sens de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Statistiquement, le nombre de volontaires extra-communautaires s'engageant en contrat VSI à l'international, hors France, représente, en 2025, 137 personnes, soit près de 9 % du total des 1 585 volontaires engagés à l'international. En y ajoutant les 228 accueils en France au titre de la réciprocité, on obtient un total de 365 personnes étrangères non-communautaires engagés en contrat VSI.

Dans le cadre spécifique de la mobilité Sud-Sud, 115 volontaires ont réalisé une mission dans un autre pays du Sud, soit près de 7,3 % des 1 585 personnes engagées en VSI à l'international. Sur ces 115, 98 étaient originaires d'un pays africain, ce qui montre l'importance du dynamisme d'échanges infrarégionaux mais aussi intercontinentaux entre l'Afrique et l'Amérique.

Le VSI « Sud - Sud », tel qu'il est communément nommé dans l'écosystème du volontariat de droit français, est ainsi - bien que numériquement limité - synonyme à la fois de plus-values pour le secteur associatif qui porte les missions et met en œuvre des projets de terrain, que d'enjeux liés à la nature d'un dispositif de droit français, souhaité « universel » mais pensé pour le citoyen français voire, sur certains aspects, communautaire.

Cette note de positionnement, comme la note d'accompagnement spécifique au volontariat « Sud-Sud »⁶, font état des plus-values perçues depuis le secteur associatif. Le ministère peut endosser certaines appréciations portées par les membres du CLONG-Volontariat. À titre d'exemple, l'idée qu'un VSI Sud-Sud aurait une capacité d'adaptation accrue dans des contextes exigeants, qu'il lui

6 | CLONG-Volontariat, Note d'accompagnement sur le volontariat Sud-Sud, février 2026.

serait plus aisé de mettre en œuvre des projets au plus proche des communautés grâce à la connaissance d'une langue locale ou une proximité culturelle avec son pays d'accueil ou encore que cette dimension du VSI, comme la réciprocité, soit un vecteur de reconnaissance de l'expertise locale et permette de redéfinir les contours d'une solidarité internationale (jusqu'alors globalement descendante) constituent des points de convergence.

En considérant ces points d'accord, on questionne aussi le modèle qui a fondé et organisé une majorité des missions VSI depuis plusieurs décennies : une mobilité interculturelle vue comme vecteur de professionnalisation des jeunes du Nord, de création de ponts entre les peuples et les communautés, de réalisation de projets souvent pensés au Nord, de relai de présence ou d'influence des pays du Nord, d'une facilité contractuelle de mobilisation de l'expertise « du Nord » ou encore de médium pour faire vivre les relations partenariales des organisations du Nord avec leurs homologues du Sud. Questionner n'est pas remettre en cause le modèle dans son ensemble sinon l'actualiser au prisme des nouvelles orientations, politiques comme philosophiques, notamment portées par les organisations non gouvernementales.

Pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le VSI « Sud-Sud » contribue ainsi à la redéfinition des relations avec ses pays partenaires en s'inscrivant dans l'agenda du renouveau, notamment avec l'Afrique. En permettant des partenariats plus équilibrés et de faciliter les mobilités infrarégionales, il participe aussi du renforcement de la francophonie, de la valorisation de l'expertise locale, de la localisation de l'aide tout en mettant en exergue le modèle singulier du volontariat portés par la France en tant qu'objet de coopération diplomatique.

En pratique, l'on voit poindre un certain nombre de difficultés de mise en œuvre du VSI « Sud – Sud », notamment dû à l'inadéquation du cadre légal et réglementaire au souhait initial du législateur d'un « VSI universel ». Sans entrer dans le détail, l'on peut néanmoins pointer certains enjeux afférents à son développement, tout à la fois pour le volontaire comme pour le cadre financier du dispositif et sa visibilité.

Pour le volontaire et l'organisation qui porte contractuellement sa mission, il s'agit d'adapter le volontariat « Sud – Sud » à un cadre réglementaire construit autour du citoyen français. En résulte ainsi :

- des difficultés d'inscription à la Caisse des Français de l'Étranger rendue obligatoire pour percevoir l'aide à la couverture sociale des VSI ;
- des difficultés pour les volontaires de faire valoir leurs droits à la retraite pour

les VSI extra-communautaires en cas de durée de cotisations limitées au seul contrat VSI ou en l'absence de convention de sécurité sociale ;

- des difficultés à spécifier dans le contrat le visa ou le titre du séjour du volontaire dont doit bénéficier le volontaire. En effet, si le MEAE négocie des accords internationaux permettant de faciliter les mobilités VSI et intégrant une mention des mobilités croisées, ceux-ci sont généralement appréciés au bénéfice des Français ;
- une quasi-impossibilité d'obtenir un équivalent au bulletin n°3 du casier judiciaire pourtant rendu obligatoire pour tous départs en mission ;
- un traitement différencié en matière de protection consulaire, la nationalité du volontaire primant sur le statut.

Le développement du VSI « Sud – Sud » soulève également un enjeu quant au modèle de cofinancement du dispositif où, dans un contexte budgétaire contraint en France pour l'aide publique au développement, des partenariats avec des pays du Sud concernés par la mobilité internationale de leurs ressortissants pourraient être engagés.

Bien que ces difficultés ne soient pas uniquement afférentes au VSI « Sud – Sud », l'on peut également noter des risques sur une invisibilité du soutien de l'État au dispositif, des difficultés de suivi de la mission par les organisations agréées réduites au rôle de « contractant », celui d'une méconnaissance des partenaires locaux comme des volontaires quant à la philosophie du VSI (notamment relatif à la non-substitution à l'emploi) et des enjeux quant au respect de la réglementation prévoyant qu'un volontaire ne peut pas s'engager dans son pays de résidence habituelle.

En somme, l'intérêt du VSI « Sud – Sud » est largement reconnu. Représentant, en fonction des années, près de 10 % des VSI à l'international, il conjugue redéfinition des partenariats et plus-values dans la réalisation des projets de terrains. Pour rester fidèle à l'esprit dans lequel a été mis en place le VSI dans les années 1990 et depuis lors, il convient de préserver un dispositif flexible, profondément interculturel qui accepte de multiples dimensions d'envoi et d'accueil. Il demeure essentiel que le VSI, forgé et vivant par le droit d'initiative, considère à la fois l'expertise locale et celle du Nord et que les organisations qui le mettent en œuvre prennent en considération son rebond d'attractivité en France et répondent au désir d'engagement des citoyens, du Sud comme du Nord, au service de l'intérêt général et d'un monde plus juste, plus solidaire et plus durable.

Conclusion

Les différents arguments développés au sein du présent document et l'expérience des organisations qui déploient des mobilités entre divers pays des Suds nous démontrent que le volontariat Sud-Sud ne constitue pas seulement une déclinaison du volontariat international. Il en élargit les contours en favorisant la circulation des compétences au-delà des schémas bien connus, en mettant en avant la reconnaissance de savoirs locaux, en renforçant les coopérations régionales. Il apporte de l'ouverture, de l'horizontalité, de la pérennité dans les relations internationales. On peut dire qu'il est une réponse additionnelle, pertinente et juste aux défis contemporains du développement.

Son déploiement appelle un engagement renouvelé des institutions afin de garantir des cadres équitables, protecteurs et durables pour les volontaires comme pour les organisations.

Penser et agir ainsi c'est faire le choix d'une coopération internationale plus équilibrée, plus ancrée et résolument tournée vers l'avenir.



DCC, mission Togo © Anne-Laure Hocde



14 passage Dubail
75010 Paris
clong@clong-volontariat.org

www.clong-volontariat.org